

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal** **du 28 septembre 2015**

**L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

**Etaient présents :** M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, MM. SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. ZANARDO Alain, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile et GAY Annette.

*Procuration de Mme ARNAUD à M. DELCOUSTAL*

**Etaient absents :** MM. CABANE Bernard et HEGO Philippe

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance (22/7/2015).

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la décision du Maire n° 10/2015 portant sur l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour le projet d'aménagement d'une salle communale à vocation sportive, au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien bâtiment de la Forêt Magique.

### **01.09.15 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

La commune de CLAIRAC soutient la demande de l'AMF pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, et faire réviser le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

### **02.09.15 – Convention de Jumelage entre les Villes de Clairac (47) et Gruaro (Italie)**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DONNE son ACCORD** sur le projet de jumelage avec une Commune Italienne,

**ACCEPTE** la proposition de rapprochement de la Commune de GRUARO, dans la Province de Trévise avec la Commune de CLAIRAC,

### **03.09.15 – Conventions de servitude entre la Commune de Clairac et le SDEE 47.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires à l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité et/ou d'éclairage public sur le domaine de la Commune, ainsi que les actes authentiques correspondants.

### **04.09.15 – Entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

### **05.09.15 – Décision modificative n° 1 : Budget assainissement collectif.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE de PROCEDER** aux ouvertures de crédits, conformément au tableau présenté.

### **06.09.15 – Décision modificative n° 2 : Budget principal.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE de PROCEDER** aux ajustements, conformément au tableau présenté.

### **07.09.15 – Aliénation de l'immeuble 6 place Vicoze.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** le désistement de la SCI LITHESI

**ACCEPTE** la nouvelle proposition d'achat de M. et Mme Jérôme GAYRAL

**FIXE** à 22 000 € le prix de cette cession avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

### **08.09.15 – Prise de possession d'immeuble sans maître parcelle YC n° 54 lieu-dit « Lascombe ».**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** de mettre en œuvre les dispositions de l'article 713 du code civil pour la parcelle cadastrée section YC n° 54 sise lieu-dit « Lascombe ».

**DECIDE** que la commune s'appropriera le dit bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

**09.09.15 – Demande de subvention pour clôturer l'opération relative aux contrôles de conformité des branchements d'assainissement collectif.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** d'achever les contrôles de conformité des branchements d'assainissement collectifs

**ACCEPTE** le devis de 8 250.00 € HT de VEOLIA-EAU,

**SOLLICITE** du Conseil Général une subvention de 10 % du montant des travaux.

\* \* \* \* \*